



HAL
open science

Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences odontologiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade licence. Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences odontologiques. 2017, Université de Reims Champagne-Ardenne - URCA. hceres-02026821

HAL Id: hceres-02026821

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026821v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Grade licence Diplôme de formation générale en sciences odontologiques

Université Reims Champagne-Ardenne

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 14/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formation : Santé et sport

Établissement déposant : Université de Reims Champagne Ardenne

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Après une première année commune aux études de santé (PACES), les étudiants ayant réussi le concours en odontologie poursuivent en deuxième et troisième année de diplôme de formation générale (DFG) en *Sciences odontologiques*. Cette formation professionnalisante amène au niveau de formation approfondie en *Sciences odontologiques* et à une insertion professionnelle.

L'objectif essentiel de ces deux années est de dispenser un socle de connaissances scientifiques indispensables pour l'exercice de leur futur métier.

La formation est équilibrée entre un socle fondamental médical théorique et un important enseignement pratique visant, pour les étudiants, à acquérir une maîtrise gestuelle, prérequis indispensable à l'admission en diplôme de formation approfondie (dfa) de *Sciences odontologiques* où les étudiants prendront en soins les patients.

Un parcours recherche avec la possibilité de suivre des unités d'enseignement optionnelles de master est également proposé aux étudiants.

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) de Reims accueille les étudiants provenant de Reims, Amiens et Rouen.

Analyse de la PACES

Objectifs de la PACES et modalités pédagogiques

Les objectifs de la PACES sont clairement détaillés et ces informations sont transmises aux étudiants par plusieurs sources, en amont de l'inscription, par des réunions de rentrée et par le bureau virtuel de chaque étudiant, donnant accès à distance aux informations diffusées par affichage. Le contenu réel de ce bureau virtuel n'est pas précisé, ne permettant pas de juger de son intérêt pour les étudiants.

La PACES est organisée en deux semestres, dont le premier indifférencié et un second permettant de choisir une ou plusieurs filières (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, métiers de la rééducation). Certains enseignements sont mutualisés entre deux (ou plus) filières, représentant entre 25 et 35 % du volume horaire de l'enseignement spécifique par filière. Cependant, aucun enseignement n'est mutualisé entre les filières de médecine et de pharmacie, ce qui augmente la charge de cours pour les étudiants choisissant ces deux filières. Le volume horaire est équilibré entre les semestres (30 European credits transfer system (ECTS), et au deuxième semestre le tronc commun représente 20 ECTS alors que l'enseignement de chaque filière représente 10 ECTS chacun. L'enseignement comprend une majorité de cours magistraux et seulement 15 à 20 % de travaux dirigés avec présence obligatoire pour les primo-entrants.

Un concours est organisé à la fin de chaque semestre avec réorientation obligatoire en cas de mauvais résultat (niveau de note non précisé), et conseillée à l'issue du deuxième semestre. Un choix selon le classement permet de poursuivre dans les trois filières universitaires (médecine, pharmacie, odontologie), les deux en cours d'universitarisation (maïeutique, masso-kinésithérapie) ou encore, grâce à une convention régionale, dans les formations proposées par des instituts d'ergothérapie et de psychomotricité.

Dispositifs d'aide à la réussite
<p>Ils sont variés, comprenant avant l'inscription en PACES des réunions et des informations au niveau des lycéens, un avis sur les candidatures dans le système d'admission post-bac, et une réunion d'informations sur les modalités du concours au cours du premier semestre.</p> <p>Un système de tutorat est organisé et semble très apprécié.</p> <p>Il existe une règle, mal décrite dans le dossier, de réorientation à l'issue du premier semestre, qui concerne environ 15 % des inscrits. Pour ces étudiants réorientés, le taux de réussite au deuxième semestre est faible, par exemple seulement 15 % en <i>Sciences de la vie et de la Terre</i>.</p> <p>A l'issue du deuxième semestre, cette règle s'applique au-delà d'un classement supérieur à 2,5 fois le numerus clausus et n'a jamais été appliquée, le nombre d'étudiants concernés n'ayant jamais atteint ce seuil. Un accord permet aux étudiants réorientés d'être accueillis selon leur choix dans d'autres composantes de l'université de Reims Champagne Ardenne (20 % en <i>Sciences de la vie et de la Terre</i>, 10 % en <i>Psychologie</i>, 5 % en <i>Langues étrangères</i>, STAPS, droit...) et pour 8 % d'entre eux, hors formation universitaire pour la préparation des concours paramédicaux. En fonction du nombre d'ECTS acquis, la validation d'UE, de semestre voire d'une année complète de la première année de licence (L1) peut être obtenue par l'étudiant après avis de la commission pédagogique de la composante universitaire concernée.</p> <p>Le devenir des étudiants ayant échoué au concours de PACES ainsi que celui des « reçus-collés » n'apparaît pas assez clairement dans le dossier, ce qui ne permet de donner une appréciation circonstanciée sur ce point.</p>
Flux d'étudiants de PACES et taux globaux de réussite
<p>Le nombre d'inscrits en PACES est stable depuis cinq ans, en dessous des capacités maximales d'accueil. Le taux de réussite, toutes filières confondues, est d'environ 30 %, ce qui représente un numerus clausus plutôt favorable.</p> <p>Les redoublants représentent environ 1/3 des inscrits avec un taux de réussite double par rapport à celui des primo entrants; le taux d'étudiants obtenant 60 ECTS a doublé en cinq ans pour atteindre 40 %.</p> <p>Les inscrits ont obtenu à 93 % un bac S, et ils représentent 99 % des reçus ; le taux de réussite est trois fois supérieur parmi les étudiants ayant eu une mention très bien, mais cette tendance tend à diminuer depuis deux ans.</p> <p>Les inscrits dans une seule filière (50% des étudiants) réussissent 2 fois mieux que ceux inscrits dans au moins deux filières (25 %).</p> <p>Le taux de réussite est similaire selon le genre (60 % de filles par promotion) mais légèrement supérieur pour les étudiants originaires de la Haute Marne, par rapport aux autres.</p>
Flux d'étudiants et taux de réussite dans chacune des filières de PACES
<p>Le nombre d'inscrits en PACES est stable depuis cinq ans, en dessous des capacités maximales d'accueil. Le taux de réussite, toutes filières confondues, est d'environ 30 %, ce qui représente un numerus clausus plutôt favorable.</p> <p>Les redoublants représentent environ 1/3 des inscrits avec un taux de réussite double par rapport à celui des primo entrants ; le taux d'étudiants obtenant 60 ECTS a doublé en cinq ans pour atteindre 40 %.</p> <p>Les inscrits ont obtenu à 93 % un bac S, et ils représentent 99 % des reçus ; le taux de réussite est trois fois supérieur parmi les étudiants ayant eu une mention très bien, mais cette tendance tend à diminuer depuis deux ans.</p> <p>Les inscrits dans une seule filière (50 % des étudiants) réussissent deux fois mieux que ceux inscrits dans au moins deux filières (25 %).</p> <p>Le taux de réussite est similaire selon le genre (60 % de filles par promotion) mais légèrement supérieur pour les étudiants originaires de la Haute Marne, par rapport aux autres.</p>
Pilotage de la PACES
<p>La PACES est pilotée de façon satisfaisante, par un enseignant de médecine et un de pharmacie, avec une commission pédagogique composée de deux enseignants, de deux personnels administratifs et de sept étudiants.</p> <p>Il existe par ailleurs un jury spécifique de PACES. L'équipe pédagogique comprend principalement des enseignants de médecine et de pharmacie à parts égales, il est complété par un petit nombre d'enseignants d'odontologie et de sciences exactes et naturelles ainsi que des enseignants « professionnels » pour les filières <i>Rééducation et maïeutique</i>.</p> <p>La PACES n'a pas encore été évaluée par les étudiants et il n'existe pas de conseil de perfectionnement.</p>

Analyse des deuxième et troisième années

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

Les deuxième et troisième années font suite au concours de la première année des études de santé (PACES). On peut regretter une absence de coordination entre les programmes de PACES de Rouen avec Reims et Amiens entraînant une remise à niveau en embryologie pour tous les étudiants en début de deuxième année ce qui surcharge le semestre.

Les compétences demandées en général à l'issue de la *Formation générale en sciences odontologiques* (FGSO) sont claires, et l'accent est mis sur l'acquisition de connaissances dépassant la sphère oro-faciale. Ces informations ainsi que l'organisation pédagogique (choix des options) sont données aux étudiants au cours d'une réunion lors de la proclamation des résultats de PACES et au moment de la rentrée universitaire. Outre les unités d'enseignement (UE) spécifiques à la formation odontologique, l'UE21 propose un apprentissage de l'anglais médical et un choix de neuf éléments constitutifs optionnels (communication, outils numériques, master1, tutorat...) proposés chaque année. A noter, la mutualisation d'une option Médecine en milieu militaire avec les UFR de médecine et de pharmacie. La formation est complétée d'un stage infirmier et d'une attestation de gestion des soins d'urgence.

Les disciplines spécifiquement odontologiques occupent l'essentiel de l'enseignement de ces deux années avec l'approche théorique et un grand nombre de travaux pratiques (TP) correspondants

La formation est découpée en six semestres avec l'obtention de 30 European credits transfer system (ECTS) par semestre. Le volume horaire est trop important avec près de 600 h en deuxième année (FGSO2) et 700 h en troisième année (FGSO3). Dans ce volume, les travaux pratiques (TP) représentent plus de 300 h en FGSO2 et 174 h en FGSO3, se rajoute à ce volume horaire un stage clinique d'observation de douze demi-journées au pôle odontologie et les enseignements optionnels dont le choix d'un au moins par année est obligatoire.

La réforme de semestrialisation prévue par les textes est incomplète, en effet, si l'évaluation des matières théoriques est semestrielle, celle des TP est annuelle. Ceci empêche les étudiants d'extérioriser un semestre à l'étranger. De plus les secondes sessions des premiers semestres (3 et 5) ont lieu en juin avec celles des seconds semestres (4 et 6), l'organisation n'en est pas décrite. Ceci renforce le fait que cette formation n'est pas organisée en semestres.

Le dossier est peu précis sur les modalités d'attribution des crédits européens et des coefficients. Le document précise que les crédits ECTS sont fonction des volumes horaires globaux d'enseignement, mais ce n'est pas le cas. En cas de redoublement, l'étudiant garde le bénéfice des UE théoriques validées une seule année, et l'étudiant ne gardera pas le bénéfice des UE d'enseignement pratique, même s'il a validé les ECTS. On s'étonne de voir appliquer des règles non conformes à la réglementation des ECTS.

Les étudiants ont la possibilité de suivre une UE d'enseignement de master 1 en lieu et place d'un enseignement optionnel. Il n'est pas indiqué comment ils peuvent valoriser cette UE dans le cadre d'un parcours recherche par la suite.

Une passerelle entrante pour des étudiants venant de formations diverses avec les diplômes requis (ingénieur, licence de *Sciences de la vie, Pharmacien, Profession paramédicale, Notaire* etc.), et qui ont obtenu l'autorisation du jury est réglementaire en DFGSO2, mais la composante n'organise pas de procédure de remise à niveau, ce qui est regrettable. Le nombre exact d'étudiants concernés et leur origine de formation n'est pas donnée dans le dossier.

Un seul enseignement en ligne est proposé en prothèse fixée et les étudiants peuvent consulter les cours des enseignants via une plateforme et déposer leurs travaux. Il n'y a pas de matériel de simulation numérique mais des simulateurs traditionnels, en nombre suffisant, sont proposés aux étudiants.

On remarque la mise en place d'un enseignement d'anglais avec un professeur initié à la spécificité des études de santé. Les méthodes pédagogiques sont variées avec une remise à niveau grammaticale, une initiation à la consultation et la lecture critique d'articles scientifiques.

Le stage infirmier de quatre semaines, obligatoire en deuxième année, est réalisé dans les centres hospitaliers partenaires avant la rentrée en seconde année. Un stage d'observation clinique de 36 heures est organisé au pôle d'odontologie du centre hospitalier universitaire (CHU) de Reims en troisième année. Il a pour objectif de familiariser l'étudiant au fonctionnement du pôle.

Dispositifs d'aide à la réussite

La faculté n'est pas accessible aux étudiants ayant un handicap. Il est surprenant de ne trouver aucune précision sur les modalités d'accueil de ces étudiants.

Un responsable enseignant par année et un étudiant élu sont chargés de gérer les problèmes rencontrés par des étudiants en difficulté ainsi que le contrôle de l'assiduité aux TP, dispositif qui permet de repérer les étudiants « décrocheurs ». Il n'y a pas de mobilité internationale possible au niveau FGSO.

L'information sur le parcours odontologique est présentée aux étudiants par le directeur ou le directeur adjoint de l'UFR d'odontologie ainsi que la chef des services administratifs. Il ne s'agit que d'une information générale administrative sur le cursus, La communication s'effectue ensuite à la fois par affichage et par courriel.

Si l'ensemble des items d'enseignements est abordé on ne trouve cependant pas dans le document, excepté pour l'enseignement de l'anglais, de description d'objectifs pédagogiques et de connaissances attendues dans les programmes d'enseignement. De même, les objectifs des enseignements optionnels ne sont pas décrits dans le document.

Il n'y a pas de tutorat mais des étudiants de sixième année participent à l'encadrement des travaux pratiques. Les modalités de participation de ces étudiants ne sont toutefois pas décrites. Des étudiants de troisième année participent au tutorat de la PACES.

Pilotage de la formation

28 enseignants statutaires sont affectés à ces deux années. Parmi eux, quatre proviennent de l'UFR de médecine et un de l'UFR de sciences exactes et naturelles. Se rajoutent quatre intervenants extérieurs et quatorze assistants hospitalo-universitaires (AHU) en général à temps partiel (ce n'est pas précisé dans le document). Le taux d'encadrement en dfg est très satisfaisant avec 6,8 étudiants pour un enseignant.

Cependant, le fait qu'un seul enseignant assistant hospitalo-universitaire, assisté d'un enseignant venant d'une autre sous-section, assurent l'enseignement de tous le cursus d'orthopédie dento-faciale est interpellant.

Les professionnels qui participent également à l'enseignement sont au nombre de sept : quatre sont chirurgiens-dentistes (encadrent les TP), deux sont praticiens hospitaliers et un est médecin oncologue.

Deux agents administratifs gèrent la scolarité.

Le pilotage est assuré par une commission de l'enseignement composée de dix membres élus dont cinq enseignants, quatre étudiants et un administratif. Cette commission joue le rôle de conseil de perfectionnement sans en être véritablement un car il n'y a pas de membre extérieur. Elle analyse les difficultés pédagogiques et fait des propositions de changement au conseil de gestion.

Les jurys sont constitués de l'ensemble des enseignants intervenants dans la formation théorique et des responsables des enseignements pratiques, mais la présidence de ces jurys n'est pas précisée.

Il n'y a pas de suivi des étudiants, le seul élément est constitué par le travail, extérieur à l'université, d'une association d'étudiants.

L'abandon des études est exceptionnel (3 en 5 ans), il n'y a donc pas de modalité établie. Un suivi personnel est effectué par la chef des services administratifs.

Il n'y a aucun livret de l'étudiant ni de portefeuille de compétences.

Bilan des effectifs et du suivi des étudiants

Les étudiants sont issus du concours de PACES de différentes universités : Amiens (28 étudiants), Rouen (10 étudiants) et Reims (35). Entre 2010-2011 et 2014-2015, les promotions comptent entre 107 et 92 étudiants inscrits en deuxième année et entre 81 et 105 étudiants inscrits en deuxième année, soit une moyenne de 99 étudiants en première année et 95 en deuxième année.

Le taux de réussite au diplôme est faible pour ce type de formation. Il est relativement stable autour de 80 % (hormis 2013-2014, 66 %). Ainsi, plus de 20 % des étudiants ne réussissent pas leurs deux années en deux ans, et ceci après une année de PACES souvent redoublée.

Pour remédier à ce fort taux d'échec, la composante propose d'instaurer progressivement un contrôle continu pour aider les étudiants à réussir ces deux années. L'effet de cette approche devra être évaluée par les responsables de la formation dans les prochaines années.

Un à deux étudiants sont admis par le mécanisme des passerelles en deuxième année, plus rarement en troisième année. Il n'est pas précisé dans le document le nombre et l'origine des étudiants entrants grâce à la passerelle ces cinq dernières années.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Les débouchés professionnels après admission en DFASO excellents.
- Un enseignement d'anglais médical par un professeur dédié.
- Une offre large d'enseignements optionnels mutualisés.

Points faibles :

- Le volume horaire d'enseignement trop important.
- Une semestrialisation incomplète.
- Il n'y a pas de description d'objectifs pédagogiques et de connaissances attendues dans les programmes d'enseignement.

- L'absence de dispositif d'accueil pour les étudiants porteurs d'un handicap de mobilité
- L'absence de mobilité internationale.
- L'auto-évaluation des enseignements reste à mettre en place.

Avis global et recommandations :

La formation est globalement conforme à ce qui est attendu. Cependant, elle est trop importante au niveau du volume horaire, ce qui pourrait expliquer le taux de redoublement élevé pour ce type de formation.

Une formalisation des objectifs des enseignements et des connaissances et compétences attendues serait souhaitable.

Une amélioration de la semestrialisation serait à mettre en place rapidement et permettrait d'envisager une mobilité internationale

L'évaluation des enseignements serait à mettre en place pour faire évoluer la pédagogie et améliorer le taux de réussite.

Observations de l'établissement

Reims, le 22 mars 2017

N/Réf. : /2017/MH/DEVU

Affaire suivie par Mme Mélanie HOFFERT

***Le Président de l'Université de Reims
Champagne-Ardenne***

À

**Monsieur Michel COSNARD
Président du Hcéres**

Objet : Retour sur le rapport d'évaluation de la *Formation générale en sciences odontologiques*

Monsieur le Président,

L'Université de Reims Champagne-Ardenne tient à remercier l'ensemble des personnels du Hcéres, ainsi que les experts qui ont mené l'ensemble des évaluations de nos formations. Les remarques et recommandations qui ont été faites nous seront très utiles pour finaliser notre nouvelle offre de formation.

Vous trouverez ci-après la réponse du responsable de la formation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Guillaume GELLÉ

Commentaires du responsable de la formation :

Semestrialisation incomplète des travaux pratiques :

La semestrialisation de la totalité des travaux pratiques sera progressivement mise en place avec, dès la rentrée 2017, semestrialisation des travaux pratiques d'anatomie dentaire. La semestrialisation des autres EC TP sera préparée avec les différents responsables. Il n'est pas envisagé de proposer les épreuves de seconde session directement à l'issue des épreuves de première session du premier semestre. Nos épreuves d'écrits et de nos épreuves pratiques sont nombreuses et se déroulent sur deux semaines, les épreuves de seconde session à l'issue du premier semestre entraînerait une perte d'au moins deux semaines d'enseignement théorique et pratique et serait dommageable à la formation.

Nous développons nos échanges étudiants avec l'Europe. Les échanges sont envisagés par année entière. La semestrialisation non aboutie n'a pas d'influence sur les échanges envisagés.

Non conservation des crédits ECTS :

Il était prévu jusqu'à l'année universitaire 2015-2016 qu' « en cas de redoublement, l'étudiant garde le bénéfice des UE théoriques validées une seule année, et l'étudiant ne gardera pas le bénéfice des UE d'enseignement pratique, même s'il a validé les ECTS ».

Cette disposition a été supprimée dès la rentrée universitaire 2016-2017 pour se mettre en conformité avec la réglementation.

Parcours recherche : UE de Master 1 optionnelle :

Nous proposons aux étudiants de poursuivre la préparation d'UE de recherche en inscription libre tout au long de leur cursus en complément de leur formation initiale. En DFASO2 et en TCEO1, ils ont la possibilité de finaliser leur M1 dans un premier temps et éventuellement de commencer les UE hors stage de leur M2. Le stage de recherche peut être réalisé en fin de sixième année ou lors de l'année de thèse à l'issue de cette année. Ce double parcours concerne entre 1 à 5 étudiants en dentaire par an.

Remise à niveau pour la passerelle :

La particularité de l'UFR Odontologie de Reims est de recevoir des étudiants issus de trois PACES différentes, Reims, Amiens et Rouen. La mise à niveau des connaissances théoriques indispensables est prévue pour tous les étudiants dans le cadre de l'enseignement de l'embryologie traité en partie mais de façon variable dans les trois PACES. Cet enseignement permet à un étudiant issu de la passerelle de se mettre à niveau sur le plan de l'enseignement théorique.

Pour l'entrée, exceptionnelle à Reims, d'un étudiant en passerelle en troisième année, l'accès aux travaux pratiques de deuxième année est conseillé et facilité.

Le nombre exact d'étudiants concernés et leur origine de formation n'est pas donnée dans le dossier. L'essentiel des étudiants en passerelle sont issus des étudiants en maïeutique, pharmacie et médecine. Ils intègrent en DFASO2. Ils ont suivi précédemment une PACES et la mise à niveau n'est donc pas nécessaire.

UFR Odontologie et handicap de mobilité :

Notre bâtiment ouvert en 1978 n'a absolument pas été prévu pour l'accueil de personnes à mobilité réduite. Il y a de nombreux niveaux ou demi-niveaux et aucun ascenseur. Nous n'envisageons pas de transformation de notre bâtiment actuel. L'UFR Odontologie rejoindra le campus Santé en 2020 dans un bâtiment aux normes sur l'accueil de PMR. Quelques unités de simulation adaptées sont prévues.

Absence de description des objectifs pédagogiques et connaissances attendues dans le document transmis :

Nous procédons à la réécriture de nos Eléments Constitutifs en tenant compte de cette remarque. Les enseignements optionnels doivent être également réécrits sous forme de fiches EC.

Le tutorat des 6^{ème} années est intégré dans leur approfondissement clinique. Les modalités apparaîtront dans les fiches EC à venir.

Volume horaire :

Nous avons pris conscience de ce problème qui résulte d'une volonté d'intégrer la réforme des études odontologiques sans avoir souhaité diminuer le nombre d'heures des cours magistraux ni les travaux pratiques. Nous allons revoir notre maquette de façon à diminuer substantiellement le nombre d'heures en accompagnement à la réécriture des EC. Par ailleurs, le changement récent de la direction de l'UFR s'accompagne d'une volonté de modification profonde des modalités pédagogiques mises en œuvre au sein de l'UFR : la réduction du volume horaire des cours magistraux est un des piliers de ce projet au même titre que l'augmentation des heures en groupes réduits (ED), la restructuration des enseignements ou la recherche de pédagogies plus axées vers l'acquisition de compétences. Néanmoins, la conduite du changement ne peut s'envisager que sur un temps long en raison de la nécessité d'assurer une formation de qualité.

Enseignement de l'orthopédie dento-faciale :

Nous envisageons de nous rapprocher des autres UFR du Grand Est, de l'UFR de Lille ou des UFR de Paris afin d'assurer un enseignement à distance. Un poste de PH existe et est actuellement non pourvu. Nous cherchons évidemment également au moins un candidat pour au moins un poste d'assistant hospitalo-universitaire avec évolution vers un recrutement d'un MCUPH temps plein en ODF.

Commission de l'enseignement/conseil de perfectionnement et auto-évaluation :

Le conseil de gestion vient de voter de nouveaux statuts pour l'UFR Odontologie dans lesquels nous créons un conseil de perfectionnement pour le DFGSO. Ces statuts doivent être maintenant votés par le Conseil d'Administration de l'URCA après vérification par la commission des statuts de l'Université. Nous allons nous approcher de l'OSIPE pour mettre en place une évaluation annuelle du DFGSO.

Présidence des jurys :

Non précisée dans le dossier, la présidence du jury du DFGSO est assurée par le directeur de l'UFR.

Absence de mobilité internationale :

Nous privilégions la mobilité pour le DFASO.

Améliorer le taux de réussite :

Nous avons pratiquement 100% d'étudiants entrant de PACES qui sortent diplômés de nos études. Le taux de réussite est donc excellent. En revanche, nous avons un taux de redoublement élevé sur ces années. Ceci peut s'expliquer en partie par une forte exigence sur le plan des compétences pratiques avant d'entrée en DFASO. En revanche, nous prendrons en compte les remarques sur le volume horaire excessif : nous allons diminuer le volume horaire en présentiel. L'amélioration viendra également par la mise en place d'enseignements dirigés et par une formation à distance se substituant aux cours magistraux.

Taux d'encadrement :

Le taux d'encadrement est indiqué comme favorable pour l'UFR Odontologie. Il est pourtant un des plus faibles des 16 UFR Odontologie françaises.

